

~~EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL~~
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Le douze avril deux mille vingt-quatre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Avril 2024

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, MARTY Didier et CATINOT Isabelle.

Pouvoir(s) : CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric, TEXIER Isabelle à COUSSEAU Jean-Michel, Marlène DEXET à BARBOT Jean-Pierre.

Excusé(e)(s) : BOULLAULT Angèle et BEULZ Loïc

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 16

Secrétaire de séance : COUSSEAU Hervé

N° 2024-03-04

Dépôt de demande de permis d'aménager de l'Espace DEFRANCE

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'Avant Projet Sommaire réalisé par le Cabinet d'Etudes BETG, dans le cadre de l'aménagement de l'Espace DEFRANCE.

Ce projet propose la division du terrain de l'Espace DEFRANCE en plusieurs lots destinés, pour une partie à la construction de bâtiments professionnel et pour l'autre partie à la construction de maisons d'habitations.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer et de déposer la demande de permis d'aménager correspondante.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1111-1 et suivants,
- Vu l'article R 423-1 du Code de l'Urbanisme,
- Considérant que le projet répond aux critères exigés par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et particulièrement à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévue,

après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

AR Prefecture

016-200054187-20240412-2024_03_04-DE
Reçu le 18/04/2024

1. d'autoriser Monsieur le Maire à signer déposer la demande de permis d'aménager pour le projet de lotissement de l'Espace DEFRANCE,

2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Vote : **Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 1** Isabelle CATINOT

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*En Mairie le 17 avril 2024,
Le secrétaire, Hervé COUSSEAU*

Le Maire, Guy DECELLE



*Certifié exécutoire :
par publication ou notification du 18 AVR. 2024
et transmission en Préfecture du 18 AVR. 2024*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.